

# Unitaires des Ardennes

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 -

E-mail : [snu08@snuipp.fr](mailto:snu08@snuipp.fr) - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 3852D735 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.



snu-ipp 08

Sommaire : N° 138  
février 2006  
0.80 euro

p2/ Compte-rendu  
CTPD  
p3/ Mesures de carte  
scolaire  
p4/ ZEP  
Encart/ Lecture

**faites circuler - faites circuler -**

## BO-NA-NE !

(méthode syllabique)

**VOUS PENSIEZ AVOIR TOUCHÉ LE FOND ?  
BIENVENUE DANS L'ÉCOLE MODERNE !**

## CTPD CARTE SCOLAIRE

**RÉUNION SPÉCIALE CARTE SCOLAIRE  
jeudi 9 février - 17h00 au local snuipp**

## LE CPE CASSE LE DROIT DU TRAVAIL !

**MANIF LE MARDI 7 FÉVRIER  
17h00 préfecture**

**13 MARS  
CAPD**

**"Incidences de  
la carte scolaire  
sur les  
personnels"**

**signez la pétition  
"lecture" sur**

**[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)**



# ctpd des 26-27/01

Ce CTPD (très tendu) était consacré exclusivement à la préparation de la rentrée 2006 dans le 1er degré.

Dans son intervention préliminaire, l'Inspecteur d'Académie a rappelé la reprise de 27 postes par le Ministère, laquelle "nous met en difficulté". Il a précisé que, malgré tout, nos taux d'encadrement resteront parmi les plus avantageux de France. D'autre part, le Ministère lui demande de poursuivre la "régulation des 2 ans" ; voilà qui a le mérite d'être limpide... Enfin, il a présenté ses orientations pour les travaux de ce CTPD :

1) Prise en compte du degré d'intégration des CLIS. C'est ainsi qu'une liste de CLIS "intégrantes" est présentée (consécutivement à une étude) pour lesquelles les effectifs seront ajoutés à ceux des autres classes.

2) Au terme de l'expérimentation illettrime, restitution des 6 emplois créés. Après réexamen, 8 ou 9 postes seront accordés pour une durée de 2 ou 3 ans pour un travail axé autour du cycle 2 (amélioration des résultats aux évaluations nationales, diminution des redoublements précoces).

3) Accompagnement d'écoles situées dans le secteur de collèges "ambition réussite".

Les représentants du SNUIPP-FSU ont alors précisé dans quel état d'esprit ils venaient à ce CTPD.

1) Grande inquiétude et vive colère (cf. notre déclaration du 23/01 envoyée par mail aux écoles).

2) Nous venons ici pour travailler et pour dialoguer, ce qui suppose au minimum un cadre de travail.

- Accord de notre part pour travailler sur la base des tableaux d'effectifs des écoles reçus dans des délais très convenables, avec prise en compte du classement en REP et des CLIS (de

toutes les CLIS). Le fait que les effectifs des tout petits ne figurent plus dans ces tableaux (sauf en REP) ne facilite pas la transparence. Nous souhaitons échanger sur toutes les situations, sans limitation de temps.

- Nous rappelons notre demande d'un groupe de travail en amont du CTPD, pratique très répandue dans de nombreux départements.

- Nous entrons dans le CTPD sans connaître les propositions de l'I.A. : c'est un problème. Nous ne nous prononcerons pas. Demande d'un document écrit à la sortie de nos travaux.

- Demandons à ce que toutes les évolutions prévisibles des structures soient explicitées simultanément aux moyens (ne pas renouveler l'expérience de Warcq l'an dernier).

- Pensons que le calendrier des opérations appliqué l'an dernier a donné satisfaction (levée des dernières mesures conditionnelles en juin), afin de permettre aux équipes de préparer la rentrée dans de bonnes conditions.

3) Nous réfutons sans ambiguïté la proposition d'étiquetage des CLIS. La politique d'intégration nécessite avant tout des moyens (temps de concertation et formation notamment) ainsi qu'un accompagnement. Nous regrettons vivement que l'étude menée ne nous ait pas été transmise, alors que nous suivons la question de l'attractivité des CLIS de manière régulière auprès de l'IEA-AIS.

4) Nous réitérons notre demande (déjà formulée lors du CTPD de novembre) d'un bilan de l'expérimentation illettrime. Nous rappelons également que la réglementation prévoit que la carte des Réseaux d'aides spécialisées doit être soumise au CTPD.

Il est ensuite procédé à l'étude des

situations des écoles. Les représentants du SNUIPP sont intervenus pour apporter tous les éléments dont ils étaient porteurs. Les reculs en maternelle (en zone rurale ou en quartier difficile) et en REP seront très importants. Après la réunion du CDEN (boycotté le 30 janvier et reconvoqué pour le 6 février), les mesures seront notifiées aux écoles et aux maires. Les situations sont susceptibles cependant d'évoluer jusqu'en juin, sur la base d'éléments objectifs. A noter que l'I.A. n'a pas demandé l'avis du CTPD sur les mesures présentées.

Suite à la demande du SNUIPP-FSU, l'I.A. nous informe qu'une réunion du CTPD sera entièrement consacrée à la mise en place de la Loi du 11 février sur le Handicap et sur un bilan de fonctionnement des RASED (pas de retrait de poste dans ce secteur cette année).

Enfin, le SNUIPP demande la mise en place rapide d'un groupe de travail sur la question du calendrier scolaire (rentrée 2007). L'I.A. en est d'accord et le situe en juin.

## liste des 16 clis "intégrantes" :

Charleville JJ.Rousseau, Joliot-Curie, Nouzonville Centre, Vivier Mitterrand, Villers-Semeuse Plateau, Charleville Viénot, Asfeld, Rethel Lassaux, Vireux-Wallerand, Rocroi, Fumay Centre, Givet St-Hilaire, Sedan Prairie, Nouvion/Meuse, Carignan, Vouziers Taine.

Jean-Michel Bardeau,  
Corine Baré,  
Anne du Souich,  
Marie-Odile Henneguelle

## CARTE SCOLAIRE : quelques rappels pas forcément inutiles ...

1) Une fois les mesures de carte scolaire notifiées aux écoles, le Directeur/trice doit consulter l'équipe des maîtres afin de recenser les volontaires.

2) Si personne n'est volontaire, c'est le dernier adjoint arrivé à l'école (sur tout type de poste profilé ou non) qui est carte scolaire, sauf s'il a déjà été victime d'une mesure l'année précédente.

**le snuipp organise une réunion sur ces questions le jeudi 09 février de 17h00 à 18h00 au local du snuipp... qu'on se le dise!**

# liste des mesures ENVISAGÉES PAR l'IA

## CLASSES UNIQUES

-1 (conditionnel) Foisches

## ÉCOLES MATERNELLES

-1 Revin Bois Bryas (transfert à la Campagne maternelle)

+1 Aubrives

-1 Charleville Charles de Gaulle

-1 Nouzonville La Forge

-1 Charleville Calmette

-1 Signy-l'Abbaye

-1 Vouziers Dora Lévi

-1 Bogny sur Meuse Léon Bosquet

-1 (cond) Vivier-au-Court Debussy

-1 Givet Charles de Gaulle

-1 (cond) Charleville Pierre Viénot

-1 Charleville Haybions

## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

-1 Saint Menges

-1 Clis Charleville Pierre Brossolette

-1 (conditionnel) Revin Bouverie

+1 (conditionnel) Givet Saint Hilaire

-1 (cond) Givet Charles de Gaulle

-1 Charleville Les Haybions

(CP renforcé)

-1 Charleville Pierre Viénot

## ÉCOLES EN RPD

-1 (conditionnel) Saint Loup / Tourteron

-2 (conditionnelles) Balham /Blanzay si transfert à Asfeld

-1 (conditionnel) Gernelle / Ville-sur-Lumes

-1 Bergnicourt/Châtelet sur Retourne

-1 Chalandry-Elaine/Saint-Mareau

-2 (conditionnel) St Marcel/Clavy

Warby (transfert à Thin le Moutier)

## ÉCOLES PRIMAIRES

-1 (conditionnel) Regniowez

-1 (conditionnel) Acy-Romance

-1 Wadelincourt

-1 (conditionnel) Hargnies

-1 Villers Semeuse Semeuse

-1 Laifour

+1 Saulces Monclin

+1 Bourg-Fidèle

+1 Neufelize si déplacement des élèves de Juniville

+1 Tagnon si déplacement des élèves de Juniville

-1 Charleville Plateau de Bertaucourt

-1 Sedan Frénois

+1 (conditionnel) Amagne

-1 Thilay

-1 Chémery /Bar

-1 Monthermé Longue Haie

-1 Mouzon Fourberie

+1 Auvillers Les Forges

-1 Sedan Fond de Givonne

-1 Rethel Camille Lassaux

+1 (conditionnel) Asfeld

+ 2 (conditionnel) Asfeld si transfert Balham/Blanzay

-1 (conditionnel) Bazeilles

-1 Vireux Wallerand

-1 Haybes

-1 Sedan Blanpain (CP renforcé)

-1 (conditionnel) Sedan Esplanade primaire : mesure annulée si le collège de secteur devient "collège ambition-réussite"

-1 (conditionnel) Attigny

-1 Le Chesne

-1 (conditionnel) Charleville Mozart

-1 Fumay Charnois

-1 Charleville Louis Hanot (CP renforcé)

-1 Sedan Bitche (CP renforcé)

-1 Charleville Rouget de Lisle

-2 Juniville (si départ des élèves vers Neufelize et Tagnon

-1 Rethel Mazarin

-2 Nouzonville Devant-Nouzon (dont CP renforcé)

-1 Charleville Citadelle (CP renforcé)

-1 Nouvion sur Meuse

-1 Blagny

+2 (conditionnels) Thin le Moutier (si transfert St Marcel Clavy Warby)

-1 (conditionnel) Revin Calmette (collège ambition réussite)

Il y avait 7 postes de CP renforcés dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. 6 sont fermés. 1 poste (celui de Fumay) retrouve sa vocation initiale de poste d'accompagnement pédagogique (REP).

## AUTRES MESURES

Dans le cadre de la loi du 11/02/2005 :

Fermeture de 7 postes de secrétaires de CCPE; création de 6 postes de référents.

Retrait du poste de secrétaire de CCSD; création du poste de secrétaire de commission d'orientation des élèves.

Retrait du poste de secrétaire CDES; mise à disposition pour la maison du handicap.

Retrait du ½ poste AGIEM (préparation du congrès)

Retrait du ½ poste CIN Neuville aux Haies

-3 postes BFC

+1 tripléte de remplacement des maîtres IMF

+1 poste mis à la disposition de la MDPH

+7 postes de réussite scolaire

+2 postes conditionnels de réussite scolaire

## DÉCHARGES DE DIRECTION

-0,25 Bogny/Meuse L. Bosquet mat.

-0,25 (conditionnel) Givet Charles de Gaulle élém.

-0,5 Charleville P. Viénot élém.

-0,25 Thilay prim.

-0,25 Monthermé Longue Haie prim.

-0,25 Chemery/Bar prim.

-0,25 Mouzon Fourberie prim.

-0,25 Le Chesne Louis Lumière prim.

+0,25 Saulces-Monclin prim.

+0,25 Asfeld prim. (conditionnel)

+0,25 Neufelize prim. (conditionnel)

+0,25 Tagnon prim. (conditionnel)

+0,25 Bourg-Fidèle prim.

+0,25 Thin-le-Moutier prim. (conditionnel)

## LES PRINCIPALES MESURES DE ROBIEEN POUR L'EDUCATION PRIORITAIRE

### - nouvelle géographie des établissements avec trois niveaux différents

EP1, collège "ambition réussite" et écoles de leur secteur où se concentrent "des difficultés sociales et scolaires",

EP2, "zone urbaine moins sensible recevant les moyens actuels",

EP3 regroupant des ZEP/REP appelés à sortir du dispositif de l'éducation prioritaire en 3 ans.

- Une organisation "réseau de réussite" formé par le collège et les écoles de secteur sera mise en place.

- Evaluation de la lecture et de l'écriture mise en oeuvre au CE1.

- Etudes accompagnées obligatoires à partir du CE2 4 fois par semaine.

- Création de 3 000 assistants pédagogiques pour l'aide aux devoirs et au soutien scolaire dans le premier et second degré.

1000 enseignants affectés aux collèges "ambition réussite".

- Développement des écoles ouvertes : accueil des élèves pendant les vacances scolaires, création d'internats de réussite éducative (25 en 2006).

- Rendez-vous trimestriels avec les parents, guide à l'accompagnement de la scolarité, salle aménagée pour les accueillir.

- Renforcement du rôle de l'inspection notamment en direction des jeunes enseignants.

- Augmentation du nombre de bourses au mérite, dérogations de carte scolaire pour les meilleurs élèves.

- Chaque élève bénéficiera d'un ordinateur et de l'accès à une liaison internet.

## PREMIERS COMMENTAIRES

**FINANCIÈREMENT LE "PLAN" EST ASSURÉ ENTIÈREMENT PAR REDÉPLOIEMENT.**

**CES MESURES NE CONSTITUENT PAS DES ENGAGEMENTS FINANCIERS NOUVEAUX :**

- Les assistants pédagogiques sont en fait une affectation particulière de personnels dont le recrutement était prévu.

- Les 1000 postes d'enseignants du second degré sont "prélevés" sur l'horaire dû à l'ensemble des élèves de cinquième et quatrième. Des enseignants du premier degré pourraient être affectés "en détachement" mais les modalités ne sont pas arrêtées.

- La "concentration" des moyens sur 250 collèges et les écoles du secteur, dans les conditions du plan annoncé, signifie l'abandon

de certains ZEP/REP.

Sur quelles bases le ministère entend-il réduire de plus de 75% le nombre de collèges actuellement labellisés ?

Quels seront les moyens pour ceux classés en EP2 ?

Combien seront condamnés à sortir du dispositif sous trois ans (EP3) ?

- Dans l'ensemble, le dispositif est recentré sur le collège et vers l'individualisation de la situation des élèves comme des parents. On n'y trouve pas les moyens de la transformation du fonctionnement de l'école attendus : temps de concertation, scolarisation des enfants de moins de trois ans, maîtres surnuméraires, accompagnement des équipes, formation...

## DERNIÈRE MINUTE :

**MÉFIONS-NOUS DES ANNONCES DE CIRCONSTANCES !**

Suite aux occupations et manifestations en Seine Saint Denis, Gilles de Robien a annoncé qu'aucun établissement ne sortirait du dispositif REP à la rentrée 2006.

La mobilisation est quelquefois efficace, mais le recul du ministre ne semble pas très franc puisque les écoles susceptibles de sortir du dispositif ne devaient le faire que progressivement sur trois années...